



TROPHÉE FIM ENVIRONNEMENT INFORMATIONS GÉNÉRALES



La Fédération Internationale de Motocyclisme (FIM) a l'honneur de publier un appel à candidatures pour son Trophée Environnement annuel. Grâce à ce trophée, la FIM entend favoriser **une meilleure sensibilisation aux préoccupations écologiques et récompenser les contributions importantes à la protection de l'environnement.**

1. ÉLIGIBILITÉ

Ce Trophée est remis à une personne physique ou morale ou à un organe FIM ayant apporté une contribution importante ou accompli une action significative **pour améliorer la sensibilisation à l'environnement dans le domaine du motocyclisme.**

- Le personnel FIM et les membres de la Commission Internationale de la Durabilité (CID) ne sont pas éligibles.
- Avant de présenter une candidature, le candidat doit en informer la FMN concernée.
- Les candidats ne sont pas autorisés à présenter la même candidature plus de deux fois.
- Les candidatures doivent être présentées en anglais ou en français uniquement.
- Les candidatures peuvent être en lien avec des activités sportives ou non sportives.
- Les candidatures peuvent être présentées par :
 - une FMN
 - un organe FIM
 - le candidat
 - toute autre personne concernée par la demande
- Il n'existe aucune restriction relative à la période envisagée pour décerner le Trophée. Par exemple, un projet réalisé en 2020 peut être récompensé en 2023.

2. CHAMP D'APPLICATION DU TROPHÉE

Exemples de programmes, initiatives, projets, activités, événements et campagne éligibles :

- **Action climatique** : production ou développement d'énergies alternatives, promotion des énergies propres, atténuation des émissions de gaz à effet de serre
- **Gestion d'événements durables** : gaspillage alimentaire/ prévention de la pollution/ recyclage/ achats verts/ préservation de l'eau
- **Sensibilisation aux questions environnementales**
- **Protection de la biodiversité**
- **Mise en place d'un éco-carburant**
- **Décarbonation – initiatives de compensation du carbone**



3. JURY

Toutes les candidatures seront examinées par un **Jury indépendant**, composé de cinq membres, comme suit :

- Un Membre du Comité Récompenses et Reconnaissances FIM désigné par le Responsable du Comité
- Le Directeur de la Commission Internationale de la Durabilité (CID) FIM
- Trois experts désignés par les deux autres membres susmentionnés et approuvés par le CD. La désignation peut être renouvelée chaque année.

Le jury choisira le gagnant du Trophée sur la base de critères prédéfinis et objectifs, répertoriés dans la fiche d'évaluation, notamment :

- **La réduction des impacts/avantages pour l'environnement**
- **Les actions concrètes pour la sensibilisation aux questions environnementales**
- **Actions concrètes pour la préservation de la nature en lien avec les activités motocyclistes**
- **Changements de comportement à long terme visant à améliorer l'impact des activités motocyclistes sur l'environnement**
- **Actions concrètes via le sport motocycliste pour créer un impact innovant et positif sur l'environnement**

4. PRÉSENTATION DU TROPHÉE

Le gagnant sera invité sur scène pendant la Cérémonie annuelle de Remise des Prix FIM. Les frais de déplacement et d'hébergement sont couverts par la FIM pour un participant uniquement. L'Administration FIM se réserve le droit de ne pas attribuer de prix au cas où aucune candidature ne serait conforme aux présentes exigences.

Candidature en ligne sur la plate-forme **UNIQUEMENT**

POSTULEZ

dès que possible et au plus tard le **31 août 2023**

Si nécessaire, vous pouvez joindre des documents annexes (communiqués de presse, lettres de référence, photos ou vidéos supplémentaires, etc.) par e-mail à l'adresse : recognition@fim.ch.

Nous encourageons nos CONU, FMN et Directeurs et Membres de Commissions à nous faire connaître de possibles candidats au Trophée FIM Environnement.

Contactez-nous à l'adresse : recognition@fim.ch



TROPHÉE FIM FAIR PLAY

INFORMATIONS GÉNÉRALES

« L'important dans la vie, ce n'est point le triomphe, mais le combat. L'essentiel n'est pas d'avoir vaincu, mais de s'être bien battu. » Baron Pierre de Coubertin



La Fédération Internationale de Motocyclisme (FIM) a l'honneur de publier un appel à candidatures pour son Trophée Fair Play annuel. Par ce biais, la FIM souhaite sensibiliser **au concept du fair-play et récompenser un acte de fair-play important dans le sport motocycliste.**

1. ÉLIGIBILITÉ

Ce Trophée est remis à une personne physique ou morale ou à un organe FIM ayant apporté une contribution importante ou fait preuve d'une attitude qui concrétise **l'esprit du fair-play dans le domaine du motocyclisme.**

- Le personnel FIM n'est pas éligible.
- Avant de présenter une candidature, le candidat doit en informer la FMN concernée.
- En cas de refus de la candidature par la FMN, le candidat peut s'adresser au Comité pour obtenir davantage d'explications.
- Les candidats ne sont pas autorisés à présenter la même candidature plus de deux fois.
- Les candidatures doivent être présentées en anglais ou en français uniquement.
- Les candidatures peuvent être en lien avec des activités sportives ou non sportives.
- Les candidatures peuvent être présentées par :
 - une FMN
 - un organe FIM
 - le candidat
 - toute autre personne concernée par la demande
- Il n'existe aucune restriction relative à la période envisagée pour l'attribution du Trophée. Par exemple, un projet réalisé en 2020 peut être récompensé en 2023.

2. CHAMP D'APPLICATION DU TROPHÉE

Exemples d'actes, d'attitudes, d'activités, d'initiatives, de programmes, d'événements et de campagnes en faveur du fair-play susceptibles d'être éligibles (liste non exhaustive) :

- **Esprit d'équipe** : partager l'instant de la victoire avec une équipe
- **Ride Clean** : le fair-play implique de ne pas tricher à l'aide de drogues ou au moyen du dopage
- **Intégrité** : pratiquer le sport dans un cadre éthique sain
- **Solidarité, amitié et attention à l'autre** : soutien mutuel, la rivalité sur le terrain n'exclut pas l'amitié
- **Respect** : maîtrise de soi, acceptation des comportements ou des décisions sensibles, respect des officiels et de leurs décisions



3. JURY

Toutes les candidatures seront examinées par un **Jury indépendant**, composé de cinq membres, comme suit :

- Un Membre du Comité Récompenses et Reconnaissances FIM désigné par le Responsable du Comité
- Le Directeur Sports FIM
- Trois experts désignés par les deux autres membres susmentionnés et approuvés par le CD. La désignation peut être renouvelée chaque année

Le jury choisira le gagnant du Trophée sur la base de critères prédéfinis et objectifs, répertoriés dans la fiche d'évaluation, par exemple :

- **Le candidat a fait la promotion d'un sport propre**
- **Le candidat a fait preuve de respect pour les règles**
- **Le candidat a fait preuve de respect envers les adversaires et de maîtrise de soi en tout temps dans l'organisation**
- **Le candidat incite au fair-play et à un bon comportement sur le terrain (par exemple, modestie, amitié)**

4. PRÉSENTATION DU TROPHÉE

Le gagnant sera invité sur scène pendant la Cérémonie annuelle de Remise des Prix FIM. Les frais de déplacement et d'hébergement sont couverts par la FIM pour un participant uniquement.

L'Administration FIM se réserve le droit de ne pas attribuer de prix au cas où aucune candidature ne serait conforme aux présentes exigences.

Candidatures en ligne sur la plate-forme **UNIQUEMENT**

POSTULEZ

dès que possible et au plus tard le **31 août 2023**

Si nécessaire, vous pouvez joindre des documents annexes (communiqués de presse, lettres de référence, photos ou vidéos supplémentaires, etc.) par e-mail à l'adresse : recognition@fim.ch

Nous encourageons nos CONU, FMN et Directeurs et Membres de Commissions à nous faire connaître d'éventuels candidats au Trophée Fair Play FIM.

Contactez-nous à l'adresse : recognition@fim.ch



TROPHÉE FIM SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET AFFAIRES PUBLIQUES



INFORMATIONS GÉNÉRALES

La Fédération Internationale de Motocyclisme (FIM) a l'honneur de publier un appel à candidatures pour son Trophée Sécurité Routière et Affaires Publiques annuel. Par ce biais, la FIM accorde **plus de visibilité à la sécurité routière et aux questions d'affaires publiques.**

1. ÉLIGIBILITÉ

Ce trophée est remis à une personne physique ou morale ou un organe FIM **ayant obtenu des résultats exceptionnel dans l'un des domaines susmentionnés.**

- Le personnel FIM et les membres de la Commission pour la Mobilité (CPM) ne sont pas éligibles.
- Avant de présenter une candidature, le candidat doit en informer la FMN concernée.
- Les candidats ne sont pas autorisés à présenter la même candidature plus de deux fois.
- Les candidatures doivent être présentées en anglais ou en français uniquement.
- Les candidatures peuvent être en lien avec des activités sportives ou non sportives.
- Les candidatures peuvent être présentées par :
 - une FMN
 - un organe FIM
 - le candidat
 - toute autre personne concernée par la demande
- Il n'existe aucune restriction relative à la période envisagée pour décerner le Trophée. Par exemple, un projet réalisé en 2020 peut être récompensé en 2023.

2. CHAMP D'APPLICATION DU TROPHÉE

Exemples de programmes, activités, initiatives, projets, événements et campagnes éligibles :

- **Formation visant à faire baisser le nombre d'accidents de la circulation**
- **Équipement contribuant à réduire le nombre de décès et la gravité des blessures**
- **Recherche en accidentologie**
- **Formation continue, formations en motocyclisme après l'obtention du permis**
- **Amélioration du cadre législatif pour les activités motocyclistes dans le monde**



3. JURY

Toutes les candidatures seront examinées par un **Jury indépendant**, composé de cinq membres, comme suit :

- Un Membre du Comité Récompenses et Reconnaissances FIM désigné par le Responsable du Comité
- Le Directeur de la Commission pour la Mobilité (CPM)
- Trois experts désignés par les deux autres membres susmentionnés et approuvés par le CD. La désignation peut être renouvelée chaque année

Le Jury choisira le gagnant du Trophée sur la base de critères prédéfinis et objectifs répertoriés dans la fiche d'évaluation, par exemple :

- **Innovation et créativité** : le récipiendaire doit avoir fait preuve d'une approche unique et innovante de la sécurité routière et des affaires publiques, par exemple en développant de nouvelles technologies ou de nouveaux processus pour améliorer la sécurité routière ou en mettant en place des campagnes créatives en matière d'affaires publiques, qui font participer la communauté et sensibilisent aux questions de sécurité routière.
- **Impact et efficacité** : le récipiendaire doit avoir mené des actions dont l'impact et l'efficacité ont été importants pour améliorer la sécurité routière et sensibiliser le public aux questions de sécurité routière, notamment réduire les accidents de la route ou les décès, rallier davantage le public aux initiatives de sécurité routière ou œuvrer en faveur des changements de politique qui améliorent la sécurité routière. Le récipiendaire doit créer un patrimoine durable dans le domaine de la sécurité routière et des affaires publiques.
- **Collaborations et partenariats** : le récipiendaire doit avoir engagé une collaboration et un partenariat efficaces avec d'autres organisations ou parties prenantes, par exemple des agences gouvernementales, des organisations à but non lucratif, des entreprises ou des groupes communautaires, afin de faire avancer la cause de la sécurité routière et des affaires publiques.
- **Engagement et enseignement** : le récipiendaire doit avoir fait preuve d'engagement et de sensibilisation aux questions de sécurité routière, notamment par la promotion de pratiques de conduite sûres, l'engagement en faveur de changements de politiques pour améliorer la sécurité routière ou le développement de programmes éducatifs favorisant des habitudes de conduite sûres.

4. PRÉSENTATION DU TROPHÉE

Le gagnant sera invité sur scène pendant la Cérémonie annuelle de Remise des Prix FIM. Les frais de déplacement et d'hébergement sont couverts par la FIM pour un participant uniquement. L'Administration FIM se réserve le droit de ne pas attribuer de prix au cas où aucune candidature ne serait conforme aux présentes exigences.

Candidature en ligne sur la plate-forme UNIQUEMENT

POSTULEZ

dès que possible et au plus tard le **31 août 2023**

Si nécessaire, vous pouvez joindre des documents annexes (communiqués de presse, lettres de référence, photos ou vidéos supplémentaires, etc.) par e-mail à l'adresse : recognition@fim.ch

Nous encourageons nos CONU, FMN et Directeurs et Membres de Commissions à nous faire connaître de possibles candidats au Trophée Sécurité Routière et Affaires Publiques FIM.

Contactez-nous à l'adresse : recognition@fim.ch



TROPHÉE FIM POUR L'AVENIR

INFORMATIONS GÉNÉRALES



La Fédération Internationale de Motocyclisme (FIM) a l'honneur de publier un appel à candidatures pour son Trophée pour l'Avenir annuel. La FIM souhaite reconnaître et mettre en avant les personnes ayant fortement contribué à **améliorer la présence des jeunes dans tous les domaines relatifs au motocyclisme et à développer l'avenir du sport.**

1. ÉLIGIBILITÉ

Ce Trophée est attribué à une personne physique ou morale ou un organe FIM ayant apporté **une contribution significative qui encourage les jeunes à participer à toutes les activités motocyclistes et/ou qui œuvrent pour le développement du sport pour l'avenir.**

- Le personnel FIM n'est pas éligible.
- Avant de présenter une candidature, le candidat doit en informer la FMN concernée.
- Les candidats ne sont pas autorisés à présenter la même candidature plus de deux fois.
- Les candidatures doivent être présentées en anglais ou en français uniquement.
- Les candidatures peuvent être en lien avec des activités sportives ou non sportives.
- Les candidatures peuvent être présentées par :
 - une FMN
 - Un organe FIM
 - le candidat
 - toute autre personne concernée par la demande
- Il n'existe aucune restriction relative à la période envisagée pour décerner le Trophée. Par exemple, un projet réalisé en 2020 peut être récompensé en 2023.

2. CHAMP D'APPLICATION DU TROPHÉE

Exemples de programmes, initiatives, événements, activités, projets ou campagnes éligibles :

- **Évoquer les activités et les réussites des jeunes dans les médias de manière efficace**
- **Créer des compétitions pour les jeunes au niveau national, continental ou international**
- **Faire la promotion de jeunes agissant comme des modèles et développer des programmes de mentorat**
- **Travailler sur la sécurité à destination des jeunes**
- **Aboutir à des équipements et innovations issues d'industries/de fabricants spécialisés dans les activités motocyclistes pour les jeunes**
- **Engager des étudiants universitaires dans le sport motocycliste ou le sport en général en lien avec le motocyclisme**
- **Créer de nouvelles pratiques des sports motocyclistes pour l'avenir**
- **Anticiper le développement du sport motocycliste pour attirer la nouvelle génération : e-sport, Web3, métavers, stades intelligents avec affichages holographiques, murs vidéo, attribution des sièges basée sur l'utilisation des réseaux sociaux, applications de réalité virtuelle et d'intelligence artificielle**



3. JURY

Toutes les candidatures seront examinées par un **Jury indépendant**, composé de cinq membres, comme suit :

- Un Membre du Comité Récompenses et Reconnaissances FIM désigné par le Responsable du Comité
- Le Directeur Marketing FIM
- Trois experts désignés par les deux autres membres susmentionnés et approuvés par le CD. La désignation peut être renouvelée chaque année

Le jury choisira le gagnant du Trophée sur la base de critères prédéfinis et objectifs répertoriés dans la fiche d'évaluation, notamment :

- **Sensibiliser les jeunes à toutes les activités motocyclistes**
- **Augmenter la participation des jeunes en compétition/créer une nouvelle compétition**
- **Attirer de jeunes bénévoles et des jeunes dans d'autres fonctions selon leurs capacités**
- **Former de jeunes pilotes aux questions de sécurité**
- **Anticiper le développement du sport pour l'avenir**

4. PRÉSENTATION DU TROPHÉE

Le gagnant sera invité sur scène pendant la Cérémonie annuelle de Remise des Prix FIM. Les frais de déplacement et d'hébergement sont couverts par la FIM pour un participant uniquement.

L'Administration FIM se réserve le droit de ne pas attribuer de prix au cas où aucune candidature ne serait conforme aux présentes exigences.

Candidature en ligne sur la plate-forme **UNIQUEMENT**

POSTULEZ

dès que possible et au plus tard le **31 août 2023**

Si nécessaire, vous pouvez joindre des documents annexes (communiqués de presse, lettres de référence, photos ou vidéos supplémentaires, etc.) par e-mail à l'adresse : recognition@fim.ch.

Nous encourageons nos CONU, FMN et Directeurs et Membres de Commissions à nous faire connaître de possibles candidats au Trophée FIM pour l'Avenir.

Contactez-nous à l'adresse : recognition@fim.ch



TROPHÉE FIM

FEMMES ET MOTOCYCLISME

INFORMATIONS GÉNÉRALES



La Fédération Internationale de Motocyclisme (FIM) a l'honneur de publier un appel à candidatures pour son Trophée Femmes et Motocyclisme annuel. Avec le Trophée Femmes et Motocyclisme, la FIM souhaite récompenser et mettre en avant ceux qui ont considérablement :

- Contribué à l'amélioration et au développement de la présence des femmes dans tous les domaines liés au motocyclisme
- Encouragé une meilleure sensibilisation des femmes dans le motocyclisme

1. ÉLIGIBILITÉ

Ce Trophée est remis à une personne physique ou morale ou à un organe FIM ayant considérablement contribué aux actions engagées pour **améliorer la participation des femmes aux activités motocyclistes**.

- Le personnel FIM et les Membres de la Commission Femmes et Motocyclisme (CFM) ne sont pas éligibles.
- Avant de présenter une candidature, le candidat doit en informer la FMN concernée.
- En cas de refus de la candidature par la FMN, le candidat peut s'adresser au Comité pour obtenir davantage d'explications.
- Les candidats ne sont pas autorisés à présenter la même candidature plus de deux fois.
- Les candidatures doivent être présentées en anglais ou en français uniquement.
- Les candidatures peuvent être en lien avec des activités sportives ou non sportives.
- Les candidatures peuvent être présentées par :
 - une FMN
 - un organe FIM
 - le candidat
 - toute autre personne concernée par la demande
- Il n'existe aucune restriction relative à la période envisagée pour l'attribution du Trophée. Par exemple, un projet réalisé en 2020 peut être récompensé en 2023.

2. CHAMP D'APPLICATION DU TROPHÉE

Exemples de programmes, initiatives, projets, activités, événements et campagnes éligibles :

- **Suggérer des idées simples et efficaces pour encourager une participation accrue des femmes à toutes les activités FIM**
- **Fournir des opportunités de compétition pour les femmes au niveau national, continental ou international (des jeunes aux senior) et créer de nouvelles compétitions/classes pour les femmes**
- **Faire la promotion de modèles féminins et développer des programmes de mentorat**
- **Organiser des camps d'entraînement ou des séminaires pour les pilotes ou officiels féminins**
- **Aboutir à des équipements et innovations issus d'industries/de fabricants spécialisés dans les activités motocyclistes pour les femmes**
- **Politique de protection des athlètes**



JURY

Toutes les candidatures seront examinées par un **Jury indépendant**, composé de cinq membres, comme suit :

- Un Membre du Comité Récompenses et Reconnaissances FIM désigné par le Responsable du Comité
- Le Directeur de la Commission Femmes et Motocyclisme (CFM) FIM
- Trois experts désignés par les deux autres membres susmentionnés et approuvés par le CD. La désignation peut être renouvelée chaque année

Le jury choisira le gagnant du Trophée sur la base de critères prédéfinis et objectifs, répertoriés dans la fiche d'évaluation, notamment :

- **Relever le niveau sportif des compétitrices dans toutes les disciplines**
- **Augmenter le nombre de compétitrices dans toutes les disciplines**
- **Accroître le nombre de femmes bénévoles, leaders, officiels, arbitres**
- **Augmenter le nombre de femmes au sein des organes FIM**
- **Parvenir à un impact positif sur l'égalité hommes-femmes**
- **Évoquer les activités et les réussites des femmes dans les médias de manière efficace**
- **Dépasser les barrières culturelles**

3. PRÉSENTATION DU TROPHÉE

Le gagnant sera invité sur scène pendant la Cérémonie annuelle de Remise des Prix FIM. Les frais de déplacement et d'hébergement sont couverts par la FIM pour un participant uniquement.

L'Administration FIM se réserve le droit de ne pas attribuer de prix au cas où aucune candidature ne serait conforme aux présentes exigences.

Candidature en ligne sur la plate-forme **UNIQUEMENT**

POSTULEZ

dès que possible et au plus tard le **31 août 2023**

Si nécessaire, vous pouvez joindre des documents annexes (communiqués de presse, lettres de référence, photos ou vidéos supplémentaires, etc.) par e-mail à l'adresse : recognition@fim.ch

Nous encourageons nos CONU, FMN et Directeurs et Membres de Commissions à nous faire connaître de possibles candidats au Trophée FIM Femmes et Motocyclisme.

Contactez-nous à l'adresse : recognition@fim.ch